

Assemblée générale EDESS – mai 2022

Rédaction – F. Rougerie

Cette assemblée générale ordinaire s'est tenue en visio-conférence le jeudi 12 mai 2022, de 9h30 à 11h.

Nom	Organisme	Présent	A jour cotise
François Rougerie	EDESS Délégué général	Oui	S.O.
Najim Zennaf	A2micile	Oui	Non
Cédric Lardome	Azae Domaliance (A2micile)	Oui	Non
Jean-Michel Coustillet	Médiamom	Oui	Oui
Jean Ball	PIM	Oui	Oui
Florent Trécherel	ArcheMC2	Oui	Non
Ugo Haberman	Hippocad	Oui	Oui
Henry Bouchet	Xelya	Oui	Oui
Philippe Terrien	UNA	Oui	En cours
Philippe Ameline	FCEA Innovation	Oui	S.O.
Alain Monteux	Vitaris	Oui	Non
Jérôme Zoïs	ADMR	Oui	Oui
Morgane Berthelot	ANS	Oui	Non
	TASDA	Non	Oui
	CD LANDES	Non	Oui
	SENEF SOFT	Non	Oui
	SARL ITC	Non	Oui

Quitus

L'assemblée générale donne quitus pour :

1. le rapport moral
2. le rapport d'activité
3. le rapport financier

Vote des résolutions

Voir le document 20220512_AG_EDESS_5_résolutions.pptx. Ces résolutions sont **adoptées à l'unanimité** :

- 1- gouvernance de l'association : les décisions engageant l'association sont votées par les seuls adhérents ayant réglé une cotisation au cours des 12 derniers mois précédant le vote
- 2- élection des administrateurs :
 - a. Henry BOUCHET - XELYA
 - b. Ugo HABERMAN - HIPPOCAD
 - c. Jean BALL - Public Impact Management
 - d. Jérôme ZOÏS - ADMR
 - e. Philippe TERRIEN – UNA
 - f. Frank NATAF – Fedesap
 - g. Alain MONTEUX – Vitaris
- 3- barème des cotisations : montant unique de 850 € / an versé par une personne morale (société, association, collectivité, ...) représentée par un de ses responsables
- 4- les documents, fichiers et outils produits à partir de 2019 ont été financés par EDESS et sont sa propriété; leur accès peut être réservé aux membres/cotisants (article 4 des statuts) ; la promotion des actions d'un organisme (ex. signature de la charte Esppadom) sur le site edess.org est limitée aux adhérents/cotisants